



IST, TOUS CONCERNÉS ! LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUSSI ?

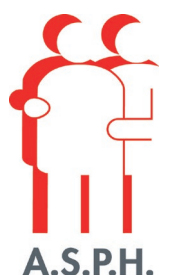
Céline LIMBOURG

Analyse ASPH 2018

¹ Visuel campagne K-pote 2009-2011 de la plate-forme prévention sida. Tous droits réservés. Plus d'informations : <https://preventionsida.org/2011/06/campagne-ete-de-lapin-k-pote-2009-2010-2011/>

IST, tous concernés ! Les personnes en situation de handicap aussi ?

Analyse ASPH 2018



Analyse ASPH 2018 :

Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale, culturelle et économique

Editrice responsable :

Ouïam Messaoudi

Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



IST, tous concernés ! Les personnes en situation de handicap aussi ?

Le 2 juillet 2009, la Belgique a ratifié la Convention de l'ONU qui reconnaît notamment aux personnes en situation de handicap le droit à une vie affective et sexuelle. On le sait, une vie affective et sexuelle épanouissante est un facteur d'équilibre et de bien être pour tout un chacun. Mais qui dit vie affective et sexuelle dit également, et ce même dans le champs du handicap, infections sexuellement transmissibles (IST).

Nous ne pouvons en effet pas nier le risque lié aux pratiques sexuelles, à savoir la transmission d'Infection Sexuellement Transmissible (IST) auparavant appelées Maladies Sexuellement Transmissibles (MST).

Si l'on utilise aujourd'hui les termes IST plutôt que MST, c'est surtout pour souligner qu'« une personne peut être infectée par un virus ou une bactérie et être contagieuse, mais sans être malade, c'est-à-dire en ne présentant aucun symptôme de maladie² ».

Chlamydia, Condylomes, VIH/SIDA, Syphilis, Herpès génital, Gonorrhée, Hépatite et Papillomavirus ne sont que quelques-unes des IST pouvant avoir des conséquences graves voire parfois fatales. Heureusement, elles peuvent souvent être évitées, en ayant simplement des rapports sexuels protégés!

Comment protéger les personnes en situation de handicap des IST ?

La réponse est la même que pour tout un chacun, à savoir, dans un premier temps, en ayant des rapports sexuels protégés. Pourtant, ces dernières années, on constate une diminution importante de l'utilisation du préservatif et donc une forte recrudescence du nombre d'IST auprès de toutes les générations.

En effet, « contrairement à l'augmentation préoccupante du nombre d'IST diagnostiqué, il ressort de l'étude menée sur les perceptions et connaissances des Belges et des IST par IPSOS à la demande de Durex, avec le soutien de la Plate-Forme Prévention Sida et Sensoa, que 9 Belges sur 10 pensent ne courir aucun risque d'infection d'une des principales IST (chlamydia, syphilis et gonorrhée) ou du VIH/Sida. En Flandre, la proportion s'élève même à 95%. La perception de risque diminue avec l'âge puisque le pourcentage monte à 93% chez les 45-54 ans contre 82% auprès des 16-24 ans³ ».

Les personnes en situation de handicap, même si nous ne disposons toujours pas à l'heure actuelle de chiffres à ce sujet, ne sont certainement pas épargnées. La question de la méconnaissance est vraisemblablement plus importante chez les personnes en situation de handicap mental.

De manière globale, pourquoi faire l'amour sans se protéger malgré les risques avérés que l'on soit en situation de handicap ou non?

² Nos sexualités, Robert L.Crooks/Karla Baur, Modulo 3^{ème} édition, pg326

³ <https://preventionsida.org/2016/10/durex-lance-le-mois-de-la-prevention-contre-les-ist/>, consulté en octobre 2018
IST, tous concernés ! Les personnes en situation de handicap aussi ?

On sait aujourd'hui que mettre un préservatif n'est toujours pas un réflexe alors que nous sommes au 21^e siècle. D'une part parce qu'il semblerait que l'acte sexuel est lié plus à l'affectif qu'au rationnel ce qui induit que beaucoup de gens font confiance (parfois à tort) à leur « partenaire », d'autre part parce que beaucoup de personnes sont mal informées sur le sujet ou pensent que ça n'arrive qu'aux autres!

En effet, de récentes études ont mis en exergue la méconnaissance des belges en matière d'IST et particulièrement de leur transmission. « Les IST se transmettent lors de rapports sexuels non protégés, parfois par voie fœtale ou par allaitement et rarement par voie sanguine (une seringue infectée, par ex.). Pour ce qui concerne la transmission par voie sexuelle, il suffit que les muqueuses des organes génitaux soient en contact pour être contaminée ou contaminer sa/son partenaire, que ce soit par voie vaginale, anale ou orale.

Certaines IST se transmettent par simple contact sans qu'il y ait nécessairement de rapport sexuel complet, c'est le cas du papillomavirus humain (HPV) ou de l'herpès⁴ »

Ce constat de la méconnaissance qui règne encore aujourd'hui, nous amène à soulever plusieurs questions, à savoir : comment les personnes en situation de handicap sont-elles informées ou encadrées si leur entourage n'a que peu ou pas de connaissances sur le sujet? Comment est abordé le sujet des IST dans la société, dans l'enseignement, en centre d'accueil et/ou d'hébergement ou encore au sein même des familles?

Le silence qui entoure parfois la vie sexuelle de personnes en situation de handicap peut-il décupler les risques de transmissions d'une IST?

Comment est abordé le sujet des IST au sein des institutions pour personnes en situation de handicap mental?

L'utilisation du préservatif demeure le meilleur moyen de prévenir les infections sexuellement transmissibles. Mais en plus de cette utilisation du préservatif, il est important que les personnes soient informées et sensibilisées.

C'est pourquoi des campagnes de prévention tout public concernant les IST voient régulièrement le jour que ce soit sur nos écrans, à la radio ou via la presse. Toutefois, leur portée paraît difficile à quantifier! Dans quelle mesure ces campagnes touchent réellement le public et plus particulièrement les personnes en situation de handicap? Dès lors, comment optimiser la prévention et l'accès à ces campagnes pour les personnes qui présentent un handicap mental?

Même si nous n'avons pas la réponse à cette question, la première étape dans ce processus de prévention est l'information et la formation du personnel encadrant. En effet, au sein des institutions pour personnes en situation de handicap, le personnel encadrant est souvent

⁴ <http://bruxelles-j.be/amour-sexualite/les-ist-les-modes-de-contamination-et-leur-depistage/>, consulté en octobre 2018

IST, tous concernés ! Les personnes en situation de handicap aussi ?

confronté à la peur des IST, et il n'est pas rare que pour prévenir ce risque certaines institutions aillent à l'encontre du droit fondamental des personnes en situation de handicap qui leur reconnaît le droit de vivre une sexualité épanouie.

Pour éviter d'en arriver à ce type de dérive, il faut que les éducateurs puissent parler librement de sexualité et de prévention. Il est donc nécessaire qu'ils puissent avoir une formation continue sur la question de la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Les éducateurs doivent pouvoir répondre aux questions de leurs résidents en matière de sexualité. Ils doivent également être en mesure de prévenir les comportements à risques en discutant.

Au sein des institutions, les espaces de parole sont d'une importance capitale. Il est nécessaire d'apporter aux résidents une explication claire et adaptée en matière d'IST. Qu'est-ce qu'un préservatif ? Comment l'utilise-t-on ?

Les mentalités évoluent et il existe aujourd'hui toute une série d'outils qui ont vu le jour et qui sont adaptés aux personnes présentant un handicap mental. Ces outils permettent aux éducateurs d'aborder la sexualité et ses risques de façon simple et compréhensible pour tous.

« L'ASPH de Liège en collaboration avec le Centre de Planning Familial des FPS de Liège, a d'ailleurs édité un cahier d'animations pour aborder la vie relationnelle, affective et sexuelle avec des personnes présentant une déficience intellectuelle légère à modérée. Il se présente sous la forme d'une mallette pédagogique composée d'un cahier d'animations détaillées avec des fiches d'animation et des supports pédagogiques (pictogrammes, feuilles de travail et d'explications) »⁵.

Ce type d'outils et les discussions qui en découleront au sein du groupe pourront ainsi amener la question des IST.

Nous pensons également que chaque institution devrait également laisser à disposition de ces résidents des préservatifs afin qu'ils puissent en disposer au besoin. L'utilisation du préservatif doit être quelque chose de normal pour tous et donc ceux-ci doivent pouvoir être à disposition de tous dans les institutions.

Pour conclure

Personne n'est à l'abri d'une IST, les personnes en situation de handicap non plus. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir une sexualité responsable que l'on ait ou pas un handicap. La prévention en matière d'IST commence donc avant tout par l'information et la formation tant des personnes en situation de handicap que des personnes qui les encadrent et leurs familles.

L'utilisation du préservatif masculin ou féminin reste pour cela le meilleur moyen de les éviter et il est important que tous en soient conscients.

⁵ <https://associations-solidaris-liege.be/outils/brochures/handicap-sexualite-entre-desir-et-realite/>, consulté en octobre 2018

La sexualité des personnes en situation de handicap et toutes les questions qui en découlent ne doivent pas être un tabou.

En parler c'est déjà protéger...

IST, tous concernés ! Les personnes en situation de handicap aussi ?

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes**: lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

A - Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

B - Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection®

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

IST, tous concernés ! Les personnes en situation de handicap aussi ?

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous en part, nous assurerons le relai de votre situation.

Handyaccessible®

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be

IST, tous concernés ! Les personnes en situation de handicap aussi ?